



Guide IDRRIM - AMF « L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » (AMO)

L'IDRRIM vient d'éditer un guide qui a pour ambition de définir puis de présenter les missions d'AMO les plus courantes et les plus utiles aux maîtres d'ouvrage, afin de réaliser des projets optimisés.

En réponse à une complexité croissante des projets, et avec le souci de respecter des exigences toujours plus fortes, notamment en termes d'environnement, de concertation et de réglementation, les maîtres d'ouvrage s'entourent régulièrement de prestataires chargés de les assister. Avec le temps, une large gamme de prestations s'est développée dans les domaines techniques, administratifs, financiers et juridiques qu'il est possible de rassembler sous le vocable d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Dans le domaine de la construction en particulier, la loi MOP définit le maître d'ouvrage public comme le responsable principal de l'ouvrage, celui pour lequel l'ouvrage est construit. A ce titre, il remplit une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

Ce guide a pour objectif de fournir aux maîtres d'ouvrage un outil opérationnel, quelle que soit l'étape d'avancement des projets, pour recourir dans les meilleures conditions à un AMO.

Enfin, il fait le point sur certains aspects juridiques importants et propose une série de bonnes pratiques destinées à garantir une commande de prestations de qualité.

Ce guide a été rédigé par un groupe de travail du Comité Ingénierie composé de membres de l'AITF, l'AMF, l'ADSTD, Syntec Ingénierie, CINOV Infrastructures et Environnement, l'Ordre des Géomètres Experts.

[+ TÉLÉCHARGER LE GUIDE AMO](#)

CONTACT PRESSE : marine.havard@idrrim.com | 01.44.13.32.99

Créé en 2010, l'IDRRIM a pour mission de **féderer la communauté des acteurs publics et privés agissant dans le domaine des infrastructures de mobilité** (Etat, collectivités locales, services techniques, ingénierie privée, entreprises, associations partenariales, écoles et organismes de recherche, établissements du réseau scientifique et technique de l'Etat). **Lieu de convergence et d'échanges**, l'Institut a pour mission de **féderer et mobiliser** l'ensemble des acteurs de la profession autour d'un objectif commun : **favoriser, développer et promouvoir une vision et un référentiel partagés** en matière de conception, de réalisation, de maintenance et de gestion des routes, des rues, des infrastructures de déplacement, des espaces publics de mobilité et des services associés. Véritable **label de confiance et de fiabilité**, l'Institut a également vocation à **assurer la promotion et le rayonnement du savoir-faire technique français** à l'étranger en matière d'infrastructures de déplacement.